

Loi sur la police du commerce et des établissements : NON

La loi sur la police du commerce est une nouvelle libéralisation du marché de la vente et de la restauration. Ces deux secteurs, caractérisés par un faible taux de syndicalisation des travailleurs, risquent de subir un nouveau démantèlement social dissimulé. Ainsi:

1) la prolongation de l'ouverture des magasins, passant de 18h30 à 19h00, est une attaque flagrante aux conditions de travail dans ce secteur. Pour rappel, les salaires dans la vente sont déjà relativement faibles et les horaires se répartissent souvent sur 6 jours par semaine. De plus, les enfants de famille monoparentales scolarisés feront les frais de cette politique. La qualité de vie et le suivi des « devoirs » par exemple seront directement touchés par cette libéralisation.

2) la suppression des patentes d'établissement publics risque pour sa part de créer une véritable « loi de la jungle » dans le secteur de la restauration. De plus, un certain nombre de chômeurs se voient encourager, par les offices de placement notamment, à ouvrir de tels établissements pour sortir du chômage. Certains arriveront sur le marché de la restauration sans posséder de notions suffisantes, octroyées par les formations actuelles liées aux patentes, pour tenir ce type d'établissement. Ceux-ci tomberont alors dans l'engrenage de l'endettement...

Pour ces deux raisons, je vous recommande de voter « NON » le 17 mai 2009.